

Personnels de l'AEFE

L'ISVL et l'inflation, quels « ajustements »

L'ISVL, QUÉSACO ?

Les personnels détachés d'enseignement, d'éducation et d'administration (anciennement, les « résidents ») perçoivent une indemnité spécifique de vie locale (ISVL) en vertu du décret 2002-22 du 4 janvier 2002, modifié par le décret n° 2022-896 du 16 juin 2022. Le montant annuel de cette indemnité, fixé par un arrêté interministériel (Affaires étrangères et Budget), varie selon le groupe et selon le pays voire la ville. Il est actualisé tous les trois mois mais évolue dans le cadre d'un budget constant, exceptionnellement abondé de presque 800 000 € en juillet, pour s'élever à environ 52 millions d'euros.

Or, c'est précisément dans les circonstances économiques particulières que l'on voit les limites des modalités de calcul de l'ISVL. Avec l'inflation galopante dans de nombreuses régions et le taux de change défavorable de l'euro, le délicat exercice d'équilibriste pour répartir l'ISVL entre les différents pays (baisse par ici, hausse par-là, et rebelote dans 3 mois) relève du cirque !

Le constat, pour certains collègues détachés, est navrant : cela n'a plus trop de sens d'être détaché dans un pays dit « riche », tant l'ISVL peut être ridiculement inadaptée. D'autres, en contrat local, sont mieux lotis à cotiser en France pour la retraite et être rémunérés directement dans leur pays d'accueil. L'exemple des Émirats Arabes Unis est parlant : les contrats locaux sont mieux rémunérés que les contrats de détachés. Par ailleurs, l'augmentation des loyers dans certains quartiers, tel Business Bay à Dubaï où ils ont pris entre 10 et 15% sur l'année, n'arrange pas les choses.

UN POUVOIR D'ACHAT EN BAISSÉ !

Entre l'inflation galopante, la chute de l'euro et l'augmentation du prix des carburants, le pouvoir d'achat des professeurs a fortement baissé ces derniers mois. Au sortir de la crise de la COVID, dont les répercussions sont toujours bien réelles dans de nombreux pays (Chine, Afrique du Sud), les personnels détachés à l'étranger affrontent eux aussi les problèmes économiques, parfois loin de leurs familles. De même, les aides exceptionnelles pour les Français de l'étranger viennent de prendre fin. Même

si, au final, elles ont été activées par peu de monde tant les démarches pour les percevoir étaient fastidieuses...

QUELLES SOLUTIONS POUR LE PORTE MONNAIE ?

Décrié par son absence de réactivité par rapport à l'inflation, le calcul de l'ISVL est à revoir. L'ajustement trimestriel vient parfois à peine compenser le coût de la vie dans certains pays. L'enveloppe des ISVL étant fixe, leur répartition demeure extrêmement problématique par l'opérateur public.



Dès lors, la FNEC FP-FO demande :

- ▶ Que l'ISVL soit revue à la hausse afin de rendre plus attractives des régions du monde aujourd'hui jugées peu attrayantes (guerres, situation politique) !
- ▶ Que les lois de finance augmentent considérablement le budget de l'opérateur public !
- ▶ Que l'État réaffirme son engagement auprès de l'opérateur public !